

Commune des VILLEDIEU

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Protection des captages de Maltrou, de Meix et de Rançons

Dérivation des eaux en vue de la consommation humaine

Délimitation des périmètres de protection

Une enquête d'utilité publique portant sur la délimitation des périmètres de protection autour des captages de Maltrou, de Meix et de Rançons, et sur la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine est ouverte **sur le territoire de la commune des Villedieu**.

M. David DRUOT, expert immobilier et foncier, a été désigné par décision du président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du 31 janvier 2022 au 15 février 2022 jusqu'à 17h30**.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie des Villedieu, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de dispositions particulières :

- **le mercredi de 11h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie des Villedieu, ou adressées directement par écrit à cette mairie (36, rue principale – 25 240 LES VILLEDIEU) à l'attention de Monsieur David DRUOT, commissaire enquêteur, qui les annexera aux registres d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 31 janvier 2022 au 15 février 2022 jusqu'à 17h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Captages des Villedieu) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie des Villedieu :

- **samedi 5 février 2022 de 9h30 à 11h30,**

- **mercredi 09 février 2022 de 10h00 à 12h00,**
- **mardi 15 février 2022 de 15h30 à 17h30.**

Pour se rendre à la mairie des Villedieu et à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations sur le registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie des Villedieu ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS